

MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 303-2018
modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
de la MRC du Haut-Saint-Laurent

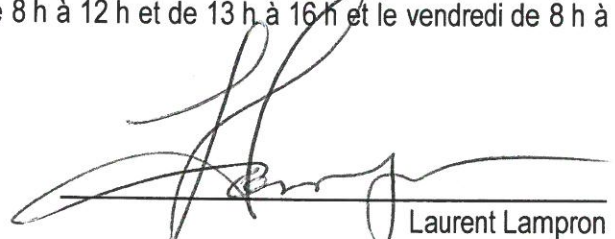
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que **le règlement 303-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé** est entré en vigueur le 11 février 2019, jour de la signification de l'avis par Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement a été adopté, le 28 novembre 2018, lors d'une séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Le règlement 303-2018 vise à intégrer les aires de protection des ouvrages de captage des eaux de catégories 1 et 2, modifier la superficie maximale d'affichage pour un usage domestique et introduire une disposition d'exception pour les garderies en milieu familial.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 1^{er} avril 2019.

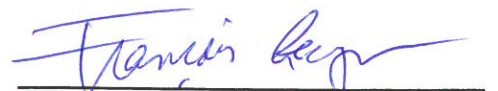


Laurent Lampron
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la municipalité de Franklin certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 17h le 5^e, 8^e, 9^e jour de avril 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour de avril 2019.



Franklin
Directeur général et secrétaire-trésorier